

République Française

Département de la Meuse

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
59	40	40 + 6 pouvoirs

Date de convocation
4 septembre 2025

L’an deux mille vingt-cinq, le onze septembre à vingt heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu à la salle des fêtes de Rembercourt-Sommaise, sous la présidence de **Martine AUBRY**, Présidente.

Présents : **ADRIAN Jean-Louis, AUBRY Martine, BACHELEZ Eric, BARDOT Fabrice, BAZART Christian, BIGUINET Josiane, BRISSE Philippe, CHARTON Patrice, CHAUDRON Alain, DECHEPPE Mathilde, ERNST Frédéric, FABRE Hervé, FARCAGE Pascal, FEVEZ Clément, ILIC Jean-Marc, JEANSON LAMBERT Chantal, JOSSELIN Sylvine, KLEIN Dania, KLEIN Françoise, LINARD Lidwine, LOCARDEL Maurice, LOMBART Vincent, L’HUIILLIER Gérard, MACINOT Séverine, MENUSIER Pascal, MICHEL Marie-Claude, MIGOT Thierry, MOREAU Michel, MOREL Mireille, NICOLAS Marc, OBARA Sylvain, PALIN Laurent, PATRIS Karine, PILLEMENT Yves, POLMARD Christine, RAMAND Anne, RAMAND Thierry, RENAUDIN Bernard, WEISS Christian, WEISSE Brigitte.**

Absents : **CHARRIOT Sophie, CHASSEIGNE Didier, FOURES Sylvain, GARAT Cédric, HUMBERT Raphael, HURAUT Jean-Marie, LECLERC Raymond, PHILIPPOT Céline, PINET Julien, SANGNIER Yannick, THILL Angélique, WITZ Francis, LANG Christophe.**

Représentés : **BERTHAUX Evelyne pouvoir donné à RAMAND Anne, BRENEUR Robert pouvoir donné à PALIN Laurent, GEORGE Marie-Cécile pouvoir donné à MICHEL Marie-Claude, GROSS Patrick pouvoir donné à RAMAND Thierry, PHILIPPOT Nathalie pouvoir donné à KLEIN Dania, VERDUN Marie-Pierre pouvoir donné à WEISSE Brigitte, DEJEAN Sabrina titulaire de PILLEMENT Yves, JACQUET Clarisse titulaire de FARCAGE Pascal, MOLITOR Pierre-Louis titulaire de FABRE Hervé.**

Monsieur ERNST Frédéric a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Approbation du règlement intérieur des salles à vocation sportive
N° de délibération : DE_2025_095

Madame la Présidente expose que par délibération en date du 15 septembre 2015, le Conseil communautaire avait approuvé un règlement intérieur des salles à vocation sportive.

Ce règlement s'applique dans les équipements sportifs que la Communauté de communes De l'Aire à l'Argonne met à disposition des clubs sportifs et groupes scolaires : Gymnase de Vaubecourt et Salle polyvalente de Seuil d'Argonne.

Ces gymnases étant strictement réservés à la pratique du sport, il convient, afin d'assurer respect des installations et du matériel, de préciser dans le cadre d'un règlement intérieur les règles élémentaires de discipline, d'hygiène et de sécurité à respecter. II vous est donc demandé d'approuver le règlement intérieur ci-annexé auquel ont été apportées quelques modifications par rapport à celui approuvé en 2015.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le règlement intérieur des gymnases ci-annexé.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Martine AUBRY,
Présidente



Martine AUBRY

Martine AUBRY
2025.09.18 09:31:03 +0200
Ref:9460842-14240174-1-D
Signature numérique
la Présidente